



POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Service des affaires foncières
et immobilières

FL/GM/N° D FONOP 11060

Affaire suivie par Mme Géraldine MOREAU

☎ 04.94.17.66.83

Mail : g.moreau@ville-frejus.fr

Fréjus, le

03 JUL. 2024

Objet : Notification de la Délibération n° 1093 du Conseil Municipal du 20 juin 2024

Référence :

Dossier enregistré dans nos services sous le numéro : SF 083 061 24 00006

Concernant : Autorisation de déposer une demande d'autorisation de défrichement

Situés : Quartier de VALESCURE

Cadastre : AW 879, AW 880, AW 881, AW 882

Superficie de 17 269 m²

Appartenant à : COMMUNE

Pièce jointe : Délibération n° 1093 du Conseil Municipal du 20 juin 2024

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la délibération n°1093 du Conseil Municipal du 20 juin 2024 concernant l'autorisation donnée à l'Association Diocésaine Fréjus-Toulon de déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles communales section AW n° 879-880-880-881 et n° 882.

En application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative, la délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune de Fréjus ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Service des affaires foncières et immobilières reste à votre disposition pour toute précision ou pièce complémentaire que vous jugeriez nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



**Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,**

Michel BOURDIN

**Association Diocésaine Fréjus-Toulon
Le Tricorne
68 Impasse Beaulieu
83100 TOULON**

Hôtel de Ville
Place Formigé
CS 70108
83608 Fréjus Cedex
Tél : 04 94 17 66 00

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 083-218300614-20240620-1093-DE

S'LO

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU
20 JUIN 2024

Télétransmission en Préfecture	27 JUIN 2024
Transmission en Préfecture	
Date Réception	27 JUIN 2024

Le vingt juin 2024, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué le douze juin 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire David RACHLINE (sauf pour la question 1) et sous la présidence de M. Gilles LONGO pour la question 1.

PRESENTS : Mme PETRUS-BENHAMOU, M. LONGO* (sauf pour la question 32), Mme LEROY*, M. MARCHAND, M. CHARLIER DE VRAINVILLE*, Mme LANCINE, M. CHIOCCA, Mme PLANTAVIN, M. PERONA*, Mme LAUVARD, Mme CREPET, M. RENARD*, Mme EL AKKADI (sauf pour les questions 41 à 43), M. BOURDIN, M. PIPITONE, Mme LE ROUX, Mme GATTO, Mme VANDRA, Mme BONNOT, Mme CAIETTA, M. CAZALA, M. DALMASSO, M. BOURGUIBA, Mme FIHIPALAI, M. AGLIO, M. ROUX (sauf pour les questions 16 à 20), Mme BRENDLE (sauf pour les questions 42 à 45), M. SGARRA, M. DOSSIER (sauf pour les questions 5 à 7), M. SONIGO, Mme SOLER, M. ICARD*, M. BONNEMAIN* (sauf pour la question 30), M. SERT.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Mme BARKALLAH à Mme LEROY, M. HUMBERT à M. LONGO (sauf pour la question 32), Mme KARBOWSKI à M. CHARLIER DE VRAINVILLE, M. BARBIER à M. PERONA, M. SIMON-CHAUTEMPS à M. RENARD, Mme MICHELAN à M. BONNEMAIN (sauf pour la question 30), Mme FERNANDES à M. ICARD.

ABSENT EXCUSE : M. POUSSIN.

ABSENTS : Mme FRADJ, M. CAMPOFRANCO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme PETRUS-BENHAMOU.

DELIBERATION N° 1093

AUTORISATION DONNEE A L'ASSOCIATION DIOCESAINE FREJUS-TOULON DE DEPOSER UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT SUR LES PARCELLES COMMUNALES SECTION AW N°879-880-881-882 – QUARTIER DE VALESCURE

POLE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
Service des affaires foncière et immobilières
PC/FL/GM

JPS/AB/LK/DB

ACTE	
NOTIFIE LE _____	PUBLIE DU <u>27 JUIN 2024</u> AU <u>28 AOÛT 2024</u>

Monsieur Michel BOURDIN, Adjoint au Maire, expose :

La Commune est propriétaire d'une unité foncière située quartier de Valescure, sur laquelle est implantée la Chapelle Saint Joseph.

L'association diocésaine Fréjus-Toulon s'est rapprochée de la Commune afin de lui proposer de réhabiliter et de réaménager la Chapelle Saint-Joseph, actuellement à l'état de ruine située sur les parcelles cadastrées section AW n° 879-880-881-882 et de se porter acquéreuse de cette unité foncière.

Avant d'aller plus loin dans cette démarche, elle sollicite l'accord de la Commune afin de pouvoir déposer à sa charge une demande de défrichement des surfaces concernées par son futur projet autour de la Chapelle.

De fait,

VU le code forestier et notamment ses articles L 341-3 et R 341-1 et suivants ;

Il est proposé au Conseil municipal :

D'AUTORISER l'Association Diocésaine Fréjus-Toulon à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles communales cadastrées section AW n° 879-880-881 et 882.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme, logement, développement économique, travaux, environnement, voirie et transports réunie le 14 juin 2024 ;

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 41 voix POUR ;

AUTORISE l'Association Diocésaine Fréjus-Toulon à déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles communales cadastrées section AW n° 879-880-881 et 882.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var.

AINSI FAIT et DELIBERE à Fréjus, le 20 juin 2024.

POUR EXPEDITION CONFORME

Signé électroniquement par : Sonia LAUVARD
Date de signature : 27/06/2024
Qualité : Pour le Maire, l'Adjointe déléguée



Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 083-218300614-20240620-1093-DE



ANNEXE 1 VUE AERIENNE



SAEI
14/06/2024

Les informations figurant dans ce document sont classées à l'ISG de la VUE de l'ETG 2023/2024

10 m

